



**DIRECTION GENERALE POUR LES POLITIQUES EXTERNES DE L'UNION
DIRECTION B
- DEPARTEMENT THEMATIQUE -**

Bruxelles, le 17 février 2006

NOTE à l'attention de la délégation APP en Mauritanie

Objet : Le nouvel accord de pêche CE-Mauritanie

Les négociations pour le nouvel accord de pêche sont en cours et particulièrement difficiles. En effet, l'accord sera par sa nature et par son montant très différent du précédent.

L'accord de pêche est un accord commercial. Le montant accordé est versé au budget de l'Etat sans condition. Au titre de l'accord précédent, 82 millions annuels, sans condition quant à l'utilisation des fonds, étaient versés à l'Etat mauritanien. A cela s'ajoutait une partie "partenariat", avec 4 millions à utiliser pour le secteur national de la pêche.

Le nouvel accord n'est plus purement commercial et la part réservée au partenariat est portée à 20%, quelque soit le montant final. Or la Mauritanie est davantage intéressée par la partie commerciale de l'accord (aide inconditionnelle) que la partie "développement", ce qui rend la négociation délicate.

En ce qui concerne le montant, il est difficile de faire une comparaison entre le montant de l'accord précédent et le montant du nouveau, qui n'est pas encore fixé. Quand l'accord précédent a été conclu, en 2001, un plus grand nombre de bateaux européens demandaient des licences de pêche et les ressources halieutiques étaient plus importantes. En outre, l'accord avec le Maroc venait de prendre fin. La Mauritanie était donc en position de force pour les négociations. Aujourd'hui, les ressources halieutiques diminuent, de même que l'intérêt des pêcheurs européens, et le mandat de la Commission limite son pouvoir de négociation puisqu'il prévoit un montant maximum. L'intérêt des Européens pour un accord avec la Mauritanie n'est plus aussi grand.

Les revenus de la pêche et ceux du pétrole sont des ressources directes pour le budget mauritanien. Il n'y a pas de concurrence entre les deux mais le versement des revenus du pétrole à partir de second semestre 2006 renforce la position de négociation de la Mauritanie, affaiblie par ailleurs. La question des ressources naturelles est importante au niveau politique interne. Le gouvernement est en train de négocier âprement avec les compagnies pétrolières le partage des revenus. Il doit démontrer, aussi pour la pêche, qu'il ne brade pas les ressources naturelles du pays. Enfin, l'exploitation pétrolière et la pêche ont des aspects environnementaux importants.

Toutes ces questions pèsent sur les négociations.

Armelle Douaud